

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 juillet 2014**  
**Rapporteur :**  
**Madame Isabelle LE BAL**

**N° 2 CAB 14.6**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 18/07/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/07/2014 (accusé de réception du 18/07/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Voeu sur la réunification de la Bretagne**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter le vœu suivant :

*« Le conseil municipal de Quimper, réuni en séance du vendredi 11 juillet 2014, prend connaissance avec intérêt du débat national concernant la réforme des collectivités territoriales et notamment les propositions de modification des territoires et des compétences.*

*Le conseil municipal de Quimper appelle de ses vœux le réaménagement des régions françaises et tout particulièrement celui de la Bretagne, avec l'association du département de la Loire-Atlantique aux quatre départements bretons. »*

Le maire,

Ludovic JOLIVET